



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

arboriculture

Question écrite n° 110214

Texte de la question

M. Louis Guédon appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les retards constatés dans le versement des indemnités d'arrachage des vergers prévus par le plan arboricole instauré à la fin de l'hiver dernier. Cette situation est particulièrement préjudiciable à l'ensemble des exploitants qui, souvent, ont des situations financières précaires, compte tenu de l'importance des investissements et de l'incertitude générée par ce type d'exploitation. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre et quel calendrier sera établi pour permettre le versement des indemnités d'arrachage tel que prévu au plan arboriculture.

Texte de la réponse

La prime d'arrachage destinée à accompagner une cessation d'activité totale ou partielle des producteurs de fruits ayant des difficultés financières a été mise en place dans le cadre du plan stratégique arboricole. La mise en oeuvre de cette mesure est réalisée par l'Office national interprofessionnel des fruits, des légumes, des vins et de l'horticulture (VINIFLHOR). Sur la base d'une délégation de crédits de paiement en date du 5 octobre 2006, VINIFLHOR a pu reprendre les paiements à compter de cette date pour les dossiers en cours. Une part importante des paiements a été effectuée le 15 novembre. Une nouvelle tranche est mise en paiement à compter du 15 décembre.

Données clés

Auteur : [M. Louis Guédon](#)

Circonscription : Vendée (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110214

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11712

Réponse publiée le : 26 décembre 2006, page 13574